

**Enjeux** La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a légitimé le rôle de consultation et d'information des élus sur les conséquences environnementales de l'activité des entreprises.

Le législateur a donc prévu un temps de formation **pour les représentants du personnel au CSE** des entreprises de plus de 50 salariés.

Pour obtenir des résultats concrets, et viser la neutralité carbone en 2050 dans un contexte de sobriété énergétique, il est important d'acquérir des connaissances suffisantes afin d'utiliser pleinement les moyens prévus par les textes. Les élus deviennent alors une réelle force de proposition en faveur de la transition écologique.

## Public visé

Membres du CSE, de la C2sct

Membres de la Commission « environnement » (si existe)

## Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

## Objectifs

- connaître l'étendue du rôle du CSE en termes d'environnement
- accroître la capacité d'intervention du CSE auprès de la direction concernant la BDESE et la CSRD en matière d'environnement
- appréhender la législation, les normes et les réglementations spécifiques aux ICPE
- recourir aux ASC pour élargir la portée environnementale du CSE au reste des salariés
- ouvrir au développement durable

## Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Approche théorique**

Remise d'un support d'appui. Lecture commentée participative. Echanges d'expériences avec les participants.

- **Approche pratique**

Mise en situation professionnelle

## Durée

**1 jour** (1 x 7 heures)

## Horaires

9h – 17h

## Prix

380 €/personne (+ tva 20%)  
pour les associations non  
soumises à la tva : nos prix  
s'entendent net

## Dates inter

**PARIS / VISIO :**

Mardi 11 mars 2025

Mardi 11 juin 2025

Mardi 23 septembre 2025

Mardi 9 décembre 2025

## Intervenante

Choisie parmi nos formateurs,  
Stéphanie GAVORY,  
Consultante QHSE,  
certifiée Responsable  
environnement ISO 14001,  
ancienne élue CSE/CSSCT

## Programme détaillé

Programme adaptable aux besoins réels des participants

### 1 - Accueil

- Présentation des **objectifs** du stage et du programme, des participants, de leurs attentes, des méthodes de travail.

### 2 - S'appuyer sur la réglementation pour agir

#### REGLEMENTATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

- Acteurs de la réglementation environnementale
- Textes et applicabilité

#### ACTUALITES JURIDIQUES

- Évolutions législative, réglementaire, jurisprudentielle et ANI
- Dont :
  - La loi climat et résilience de 2021 et ses décrets d'application
  - La mise à jour de la BDESE et les nouvelles prérogatives du CSE
  - La CSRD (informations en matière de durabilité des grandes entreprises)
  - La loi d'orientation des mobilités

#### INTRODUCTION AUX NORMES ET REGLEMENTATION ICPE

- La norme ISO 14001
- Les spécificités liées aux ICPE (*Installation Classée pour la Protection de l'Environnement*)
- Les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*)

### 3 - Maîtriser l'accès aux sources de connaissance environnementale

- À partir des sites de ressources, sélection d'accompagnements, financements, de guides, de documents de référence à usage opérationnel des élus

### 4 - Gérer les ASC de façon à élargir la portée environnementale du CSE à tous les salariés

- Organisation des opérations ponctuelles
- Créer une charte des achats responsables
- Mobiliser et faire participer les salariés

### 5 - Application / Exercice pratique

- Étudier la possibilité de créer une commission environnementale dans l'entreprise, exercice d'application pratique avec la participation des stagiaires
  - pour fédérer une équipe dédiée à l'environnement
  - pour élargir la portée environnementale du CSE à l'ensemble des salariés
- Analyser l'opportunité de la mise en place d'un plan de mobilité ou du tri six/huit flux, exercice d'application pratique avec la participation des stagiaires

## 6 - Évaluation de la formation

### Suivi et évaluation

Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation

Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

### Précisions

#### complémentaires

Créé en 1965, notre cabinet est agréé de façon continue depuis 1985 en matière de formation de représentants du personnel au CHSCT, étendu au CSE/SSCT.

Notre cabinet n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

### Formation à distance

Nous proposons 3 possibilités de formation (en inter ou en intra) :

- **En présentiel.** (en respectant les normes sanitaires : distanciation, mesures barrières... protocole sanitaire à disposition)
- **En mixte.** Une partie des participants en présentiel, l'autre à distance
- **En visio,** à distance

## BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE : (cachet/signature)  
 ADRESSE :  
 TELEPHONE :  
 ADRESSE E-MAIL :  
 PERSONNE A CONTACTER :  
 FONCTION : Date :

Veillez inscrire

Nom et prénom des stagiaires (+ mails pour accès plateforme de formation)	e-mail	Intitulé du stage	Date de la session <b>2025</b> Cocher la date choisie
		<b>Formation Environnement</b> Prérogatives environnementales des membres du CSE	<input type="checkbox"/> <b>Mardi 11 mars</b>
			<input type="checkbox"/> <b>Mardi 11 juin</b>
			<input type="checkbox"/> <b>Mardi 23 septembre</b>
			<input type="checkbox"/> <b>Mardi 9 décembre</b>
			<b>De 9h00 à 17h00</b>
			<input type="checkbox"/> <b>à Paris</b>
			<input type="checkbox"/> <b>en visio</b>

### Tarif de la formation : 380 € ht\* par personne

\* Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes

\* **360 € à partir de 5 inscrits**

*Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.*

Bulletin à retourner par mail à [info@sicoge.com](mailto:info@sicoge.com)

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.  
 Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant total du stage, sauf cas de force majeure